

**Syndicat Mixte Fermé
d'Assainissement
Cugand-Gétigné
Mairie de Cugand**

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
du comité syndical du 24 janvier 2024**

Le VINGT QUATRE JANVIER DEUX MILLE VINGT QUATRE, à 18 heures 30,

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Fermé d'Assainissement CUGAND-GÉTIGNÉ,
régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie de CUGAND, sous la présidence de Mme Cécile BARREAU.

Étaient présents : Mme Cécile BARREAU, M. François GUILLOT, M. BARON Adrien,
M. Florent LIMOUZIN, M. Denis THIBAUD, membres titulaires,

Absent excusé : Mme Karine GUIMBRETIERE ayant donné procuration à M. François GUILLOT

Date de la convocation : le 18 janvier 2024

Date d'affichage : le 18 janvier 2024

A été nommé secrétaire de séance : M. François GUILLOT.

-
- **Approbation du procès-verbal du 07 décembre 2024**

SMFA-2024-01 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Réuni sous la présidence de M. François GUILLOT, vice-président, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 dressé par Mme Cécile BARREAU, Présidente, et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Il est proposé au Comité Syndical :

- *De donner acte de la présentation faite du compte administratif suivante :*

Section de fonctionnement 2023

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Réalisé	Chapitre	Libellé	Réalisé
011	Charges à caractère général	144 399.11	70	Produit des services	234 644.73
012	Charges de personnel	1 285.12	74	Subventions d'exploit.	
65	Autres charges courantes	1 717.84	75	Autres produits	
66	Charges financières	5 860.07	76	Produits financiers	4.15
67	Charges exceptionnelles	0.00	77	Produits exceptionnels	212.80
042	Opérations d'ordre entre sections	517 003.96	042	Opérations d'ordre entre sections	127 079.31
	TOTAL DES DEPENSES	670 266.10		TOTAL RECETTES	361 940.99
				Résultat de l'exercice 2023	-308 325.11
				Excédent reporté	40 119.11
				Déficit au 31-12-2023	-268 206.00

Section d'investissement 2023

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Réalisé	Chapitre	Libellé	Réalisé
16	Emprunts	41 371.68	13	Subventions	
23	Immobilisations	87 419.43			
040	Opérations d'ordre entre sections	127 079.31	040	Opérations d'ordre entre sections	517 003.96
	TOTAL DES DEPENSES	255 870.42		TOTAL RECETTES	517 003.96
				Résultat de l'exercice 2023	261 133.54
				Excédent reporté	225 633.37
				Excédent au 31-12-2023	486 766.91

- De constater pour la comptabilité principale, les identités des valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- Et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

* Déficit de fonctionnement : 268 206.00 €
* Excédent d'investissement : 486 766.91 €

- **Mme la Présidente se retire de la séance et ne participe pas au vote.**
- **Après en avoir délibéré, le compte administratif du syndicat est approuvé à l'unanimité des membres votants.**

SMFA-2024-02 : COMPTE DE GESTION 2023

Après avoir examiné :

- le Budget Primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- les titres définitifs des créances à recouvrer,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux des mandats,
- les états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer,

Mme la Présidente s'est assurée que le Receveur a repris, dans ses écritures (annexe 2), le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis ainsi que celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et que cet agent comptable a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

C'est pourquoi, il est proposé au Comité syndical, statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1/01/2023 au 31/12/2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
 - la comptabilité des valeurs inactives,
- **De déclarer que le Compte de Gestion du budget du syndicat dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par la Présidente, est en concordance avec le Compte Administratif 2023, et n'appelle ni observations, ni réserves, de sa part.**

- **Après avoir délibéré, il en est ainsi décidé à l'unanimité des membres votants.**

SMFA-2024-03 : AFFECTATION DES RESULTATS DEFINITIFS 2023

La section de fonctionnement du **BUDGET 2023** du syndicat fait ressortir un déficit de **268 206€**. En application de l'instruction M 49, Mme la Présidente rappelle les données comptables suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Report de l'excédent au 31 décembre 2022		40 119.11 €
Recettes de fonctionnement 2023	361 940.99 €	
Dépenses de fonctionnement 2023	670 266.10 €	
	Déficit de fonctionnement constaté au 31.12.2023	268 206.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Report de l'excédent au 31 décembre 2022		225 633.37€
Recettes d'investissement 2023	517 003.96 €	
Dépenses d'investissement 2023	255 870.42 €	
	Excédent d'investissement constaté au 31-12-2023	486 766.91 €
Restes à réaliser en 2023		
Recettes d'investissement	135 000.00 €	
Dépenses d'investissement	256 169.63 €	
	RESULTAT CUMULE INTEGRANT LES RAR	97 391.28 €

Il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de fonctionnement de la façon suivante :

001 - Excédent reporté en investissement	486 766.91 €
002 – Déficit reporté en fonctionnement	268 206.00 €

➤ Après en avoir délibéré, il en est ainsi décidé à l'unanimité des membres votants.

SMFA-2024-04 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Section d'exploitation 2024

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	BP 2024	Chapitre	Libellé	BP 2024
011	Charges à caractère général	165 623.00	70	Produit des services	237 000.00
012	Charges de personnel	2 000.00	74	Subventions d'exploitation	0.00
65	Autres charges courantes	2 950.00	75	Autres produits de gestion courante	262 580.78
66	Charges financières	6 000.00	77	Produits exceptionnels	5 500.00
67	Charges exceptionnelles				
042	Opérations d'ordre entre sections	94 000.00	042	Opérations d'ordre entre sections	38 000.00
023	Virement à la section d'investissement	0.00			
022	Dépenses imprévues	4 301.78			
002	Résultat reporté	268 206.00			
	TOTAL DES DEPENSES	543 080.78		TOTAL RECETTES	543 080.78

Section d'investissement 2024

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	BP 2024	Chapitre	Libellé	BP 2024
21	Immobilisations corporelles		021	Virement du fonctionnement	0.00
23	Immobilisations en cours dont RAR	762 830.63	001	Excédent de fonctionnement capitalisé	486 766.91
16	Emprunt et dettes assimilées	42 000.00	13	Subventions d'équipement	263 781.33
040	Opérations d'ordre entre sections	38 000.00	040	Opérations d'ordre entre sections	94 000.00
020	Dépenses imprévues	1 717.61			
	TOTAL DES DEPENSES	844 548.24		TOTAL RECETTES	844 548.24

Il est proposé au comité syndical :

D'approuver (en section d'exploitation et en section d'investissement) le budget primitif 2024, annexé à la délibération, pour le Syndicat Mixte Ferme d'Assainissement Cugand-Gétigné tel qu'il est présenté ci-dessus.

➤ *Après avoir délibéré, il en est ainsi décidé à l'unanimité des membres votants.*

SMFA-2024-05 : COMPENSATION FINANCIERE 2024 POUR LE SUIVI DU MARCHÉ

Mme la Présidente rappelle que le siège du syndicat est situé sur la commune de Cugand qui met à disposition des agents pour le suivi administratif et financier du syndicat mais aussi pour l'entretien des terrains de la station d'épuration.

Par délibération N° 2018 MA 006 en date du 9 mars 2018, il a été déterminé des indemnités annuelles allouées à la commune de Cugand pour les interventions administratives, comptables et techniques.

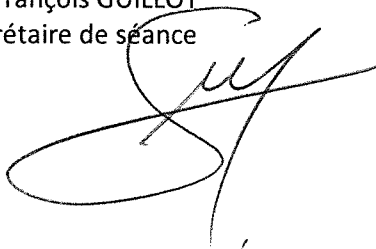
Au vu de la présence du responsable technique à plusieurs réunions de chantiers pour le suivi de la construction du poste de refoulement de Cugand, il convient pour l'année 2024 de verser une compensation à la commune de Cugand. Le temps de réunion pour le suivi du chantier a été estimé à environ 15h soit un montant de 450€ qui sera versé en fin d'année.

Il est proposé au comité syndical d'approuver le versement d'une compensation de 450€ pour la commune de Cugand

➤ *Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide le versement d'une compensation de 450€ à la commune de Cugand pour l'année 2024 proposé par Mme la Présidente à l'unanimité des membres votants.*

Mme la présidente clôture la séance à 20 heures.

M. François GUILLOT
Secrétaire de séance



Mme Cécile BARREAU
Présidente du Syndicat

